



DÉPARTEMENT DE L'EURE  
CANTON DE SAINT-ANDRÉ DE L'EURE  
**MAIRIE DE GROSSEOEUVRE**

36 rue Saint Pierre  
27220 GROSSEOEUVRE  
N° Siret : 212703011000016

☎ : 02.32.37.95.54

✉ : [mairie@mairie-grosseoeuvre.fr](mailto:mairie@mairie-grosseoeuvre.fr)

🌐 : <https://www.mairie-grosseoeuvre.fr>

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-212703011-20210701-302021-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/07/2021

Affichage : 01/07/2021

Pour l'autorité compétente par délégation



Arrêté n°0000000030/2021

**ARRÊTÉ MUNICIPAL  
DE MAINLEVÉE DE PÉRIL  
PORTANT INTERDICTION  
DE PÉNÉTRER SUR LES LIEUX ET  
D'ACCÉDER AUX ZONES  
MATÉRIALISÉES  
(parcelle AC 74)**

Le Maire adjoint de la Commune de GROSSEOEUVRE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la construction et de l'habitation, notamment ses articles L. 511-1 à L. 511-6 et L. 521-1 à L. 521-4 ;

Vu l'arrêté municipal de péril du 05/01/2021 référencé « 0000000002/202021 » portant interdiction, à la suite d'un effondrement, de pénétrer à l'intérieur du carré 1 du cimetière de Grosseoeuvre sis rue de l'Église 27220 GROSSEOEUVRE ;

Vu les travaux de comblement d'une calloutière réalisés durant la période du 18 au 21/05/2021 par la société Explor-er sise 908.3 route de Veules-Les-Roses 76720 YERVILLE ;

Vu le rapport de travaux de comblement référencé n°27301-09 du 17/06/2021 rédigé par la société Explor-er sise 908.3 route de Veules-Les-Roses 76720 YERVILLE ;

Considérant que les services de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de l'Eure (DDTM) ont été destinataires de ce rapport ;

Considérant le courrier de Monsieur Laurent TESSIER, directeur départemental des services de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de l'Eure (DDTM) proposant de requalifier l'indice d'origine indéterminée n°102 en indice de cavité souterraine supprimé sans périmètre de risque associé et d'indiquer que l'hypothèse d'une cavité souterraine a été supprimée ;

Considérant le courriel du 29/06/2021 de Monsieur Julien BOULANGER chargé d'études de mouvement de terrain et cavités souterraines des services de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de l'Eure (DDTM) précisant que sur la base du rapport d'Explor-er attestant du comblement réalisé et de la suppression de l'indice, la commune peut de nouveau autoriser l'accès au carré n°1 du cimetière de Grosseoeuvre ; cette décision étant basée sur l'état des connaissances actuelles.

**ARRÊTE**

**Article 1 :** Sur la base du rapport référencé n°27301-09 du 17/06/2021 rédigé par la société Explor-er sise 908.3 route de Veules-Les-Roses 76720 YERVILLE, il est pris acte de la réalisation des travaux qui mettent fin aux périls et à l'interdiction constatés par l'arrêté du 05/01/2021 référencé « 0000000002/202021 »

**Article 2 :** Il est, en conséquence, prononcé la mainlevée de l'arrêté du 05/01/2021 référencé « 0000000002/202021 » prescrivant l'interdiction de pénétrer dans le carré 1 du cimetière de Grosseoeuvre.

**Article 3 :** à compter de la notification du présent arrêté, toute personne peut, de nouveau, pénétrer dans l'enceinte du carré 1 du cimetière de Grosseoeuvre.

**Article 4** : Le présent arrêté est transmis au Préfet du département, aux services de Direction Départementale des Territoires et de la Mer de l'Eure (DDTM) et au Commandant du Groupement de gendarmerie de l'Eure ;

**Article 5** : Le Premier Maire adjoint de la commune de GROSSOEUVRE (EURE), le commandant du Groupement de Gendarmerie de l'Eure, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté ;

**Article 6** : ce présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen – 53 avenue Gustave Flaubert – 76000 ROUEN dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

**Article 7** : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Préfet de l'Eure,
- Monsieur le Premier Maire adjoint de la commune de Grosseoeuvre,
- Monsieur le Commandant du Groupement de Gendarmerie de l'Eure,
- Monsieur le chargé d'étude cavités souterraines et falaises DDTM 27 / SPRAT/ PR Direction Départementale des Territoires et de la Mer de l'Eure,
- Monsieur le directeur des services d'incendie et de secours de l'Eure,
- Un exemplaire sera conservé en Mairie.

Fait à Grosseoeuvre, le 1<sup>er</sup> juillet 2021

Le Premier Maire Adjoint,  
Sébastien UGGERI.

